Le Sénat vote la publication du patrimoine des élus

Publication : lundi 4 août 2014 11:53

AFP, 12 juillet 2013

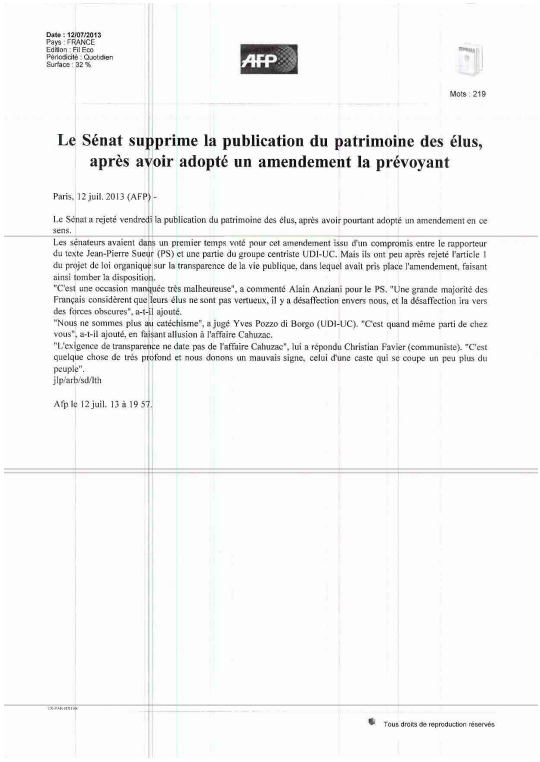

Date : 12/07/2013
Pays : FRANCE
Edition : Fil Eco
Périodicité : Quotidien
Surface : 32 %

Mots : 219

Le Sénat supprime la publication du patrimoine des élus, après avoir adopté un amendement la prévoyant

Paris, 12 juil. 2013 (AFP) -

Le Sénat a rejeté vendredi la publication du patrimoine des élus, après avoir pourtant adopté un amendement en ce sens.

Les sénateurs avaient dans un premier temps voté pour cet amendement issu d'un compromis entre le rapporteur du texte Jean-Pierre Sueur (PS) et une partie du groupe centriste UDI-UC. Mais ils ont peu après rejeté l'article 1 du projet de loi organique sur la transparence de la vie publique, dans lequel avait pris place l'amendement, faisant ainsi tomber la disposition.

"C'est une occasion manquée très malheureuse", a commenté Alain Anziani pour le PS. "Une grande majorité des Français considèrent que leurs élus ne sont pas vertueux, il y a désaffection envers nous, et la désaffection ira vers des forces obscures", a-t-il ajouté.

"Nous ne sommes plus au catéchisme", a jugé Yves Pozzo di Borgo (UDI-UC). "C'est quand même parti de chez vous", a-t-il ajouté, en faisant allusion à l'affaire Cahuzac.

"L'exigence de transparence ne date pas de l'affaire Cahuzac", lui a répondu Christian Favier (communiste). "C'est quelque chose de très profond et nous donons un mauvais signe, celui d'une caste qui se coupe un peu plus du peuple".

jlp/arb/sd/ltih

Afp le 12 juil. 13 à 19 57.

Tous droits de reproduction réservés

Phoca PDF